

Déclaration du Sgen-CFDT au CTMEN du 13 octobre : hommage à Samuel Paty, système éducatif fragile

Lire la déclaration liminaire du Sgen au Comité Technique ministériel de l'Éducation nationale : [ICI](#).

RIS spéciale Rendez-vous de carrière

Nous organisons mercredi 20 octobre 2021 de 9h00 à 11h00 une réunion d'information syndicale dans nos locaux. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous envoyer un mail pour nous informer de votre présence. 88@sgen.cfdt.fr

CHSCTD du 7 octobre

Lire la déclaration du Sgen-CFDT lors de la réunion du CHSCTD des Vosges : [ICI](#).

Vous remarquez un manque de suivi de certains élèves?

Afin de voir si la situation évolue en ce début d'année, nous menons une courte enquête sur le décalage entre les heures notifiées par la MDPH et le nombre réel de suivi pour les élèves. Si vous rencontrez des difficultés à ce niveau vous pouvez renseigner le formulaire qui suit. Merci d'avance pour votre participation. [Renseigner le formulaire](#)

Évaluations nationales : en a-t-on vraiment besoin ?

La première période d'évaluations nationales vient de se terminer pour les élèves de CP. Encore une fois, le Sgen-CFDT s'interroge sur leur pertinence, encore plus cette année avec des enfants qui ont vécu la crise sanitaire et qui avant d'entrer dans les apprentissages doivent redevenir élèves. [Lire la suite](#)

Suspension des psychologues : que propose le Sgen ?

La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et la circulaire nationale du 09/09/2021 qui en découle oblige les psychologues de l'Éducation nationale à se faire vacciner. Pour les non-vaccinés, les entretiens au Rectorat ont débuté dans certaines académies. Les remontées dont le Sgen-CFDT dispose montrent des disparités de traitement selon les académies. [Lire la suite](#)

Grilles, primes et indemnités dans le 1er degré

Un article qui récapitule de manière non-exhaustive les différentes primes et indemnités et fait le point sur les trois grilles : classe normale, hors classe, classe exceptionnelle des Professeurs des Écoles. [L'article](#)

Tutrice, tuteur : à quelles indemnités ai-je droit ?

La réforme de la formation initiale des enseignant.e.s et des CPE est lancée. L'année 2021-2022 est une année de transition : les INSPÉ accueillent cinq profils d'étudiant.e.s, qui devront faire des stages différents, ce qui aboutit à différentes rémunérations pour les tutrices et les tuteurs. [Lire la suite](#)

Ouverture de la campagne « Forfait de la mobilité durable » au titre de l'année civile 2021

Conformément aux dispositions du [décret n° 2020-543 du 9 mai 2020](#), les agents qui souhaitent obtenir le bénéfice, au titre de l'année 2021, du « forfait mobilités durables » (FMD) sont appelés à produire une déclaration ayant valeur de demande [au plus tard le 31 décembre 2021](#). [La note et le formulaire de demande](#)

Salaires des enseignants : une indispensable revalorisation

A l'approche des élections présidentielles, se multiplient les promesses de revalorisation du salaire des enseignants. Oui c'est une nécessité...et la revendication ne date pas d'hier ! Découvrez dans ce diaporama , les éclairages , les arguments et les propositions du Sgen-CFDT. [Le diaporama](#)

Postes adaptés: du 4 octobre au 13 décembre

Cette nouvelle campagne du dispositif « postes adaptés » s'inscrit pleinement dans le cadre de la feuille de route ressources humaines et du projet académique 2021-2025 dont l'un des objectifs est l'accompagnement en faveur des personnels et plus particulièrement de celles et ceux qui rencontreraient des difficultés d'ordre médical. [Lire la note de service.](#)

Action sociale : de nouveaux droits à construire

« L'action sociale est un droit statutaire et une obligation pour l'employeur public. Elle vise à améliorer les conditions de vie des personnels et de leurs familles dans un certain nombre de domaines. Elle permet aussi d'aider des personnels à faire face à des situations difficiles. Notre ministère de l'Éducation Nationale peut certainement progresser en la matière. Les personnels constatent avec amertume que le premier employeur de l'Etat est le moins disant par comparaison avec les autres ministères. Les personnels demandent de nouveaux droits dans l'action sociale et culturelle. » [Lire la suite de la déclaration du Sgen-CFDT](#)

Fiche pratique : le temps partiel thérapeutique

Il s'agit de l'aménagement temporaire des conditions de travail d'un agent afin de concilier travail et rétablissement. La réglementation concernant le temps partiel thérapeutique (TPTH) a évolué suite à la parution du décret n°2021-997 du 28/07/21 relatif au temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique de l'État. [La fiche](#)

Actualités CFDT

La CFDT va déposer un recours au Conseil d'État contre la réforme de l'allocation-chômage.

Marylise Léon, secrétaire générale adjointe de la CFDT était l'invitée de l'émission : **l'éco** sur Franceinfo mardi 5 octobre. Elle a expliqué pourquoi la CFDT déposait un recours au Conseil d'État contre la réforme de l'allocation-chômage entrée en application le 1er octobre. Cette réforme va impacter durement les demandeurs d'emploi et notamment les plus précaires qui pour certains vont voir leur allocation passer de 880 à 620 euros par mois. [En savoir plus](#)

Bons plans

Les associations APEDYS 88 et DMF 88 proposent une journée de sensibilisation et d'information sur les troubles dys et les troubles spécifiques du langage et des apprentissages **le samedi 16 octobre au centre social Louise Michel de Golbey**. Au programme de la journée : des conférences, des ateliers à destination des enfants de 7 à 12 ans et des stands d'information. [Le programme de la journée](#)

Langage en maternelle : Manimo. Des fables cocasses tirées de contes et légendes du monde entier ou de fables d'Esope et de la Fontaine... et replacées dans notre monde contemporain. [Les vidéos](#)

Les amis de Boubi : comptines africaines. [Les vidéos](#)

Carte CEZAM : Les cartes 2021 (année civile) sont en vente au Sgen-CFDT au tarif de 8.50 € pour les adhérents au Sgen, 4.50 € pour leur conjoint et 17 € pour les personnes non adhérentes au Sgen-CFDT. N'hésitez à nous contacter.

Le site de CEZAM <https://www.cezam.fr/cezam>